

Page: 1/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - · Nom du produit: Universal Adhesive
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Tray adhesive for use with silicone impression materials
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eve Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrabutanolate de titane acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)



Page: 2/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 1)

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P280 Porter des vêtements de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

#### · 2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:**556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· vPvB:

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane Liste II; III

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

· Description : -

Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	≥10-≤25%	
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 2119488216-32-xxxx	xylène, mélange d'isomères, pur Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≥0-<10%	
CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8	tétrabutanolate de titane Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥3-≤5%	
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332	≥0-≤5%	
CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7 Reg.nr.: 01-2119529238-36-xxxx	octaméthylcyclotétrasiloxane Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) PBT; vPvB	<i>≥</i> 0,025-<0,25%	

(suite page 3)

CH/FR



Page: 3/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
  - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
  - après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
  - · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
  - Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
  - · Autres indications -

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)



Page: 4/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
  - · Stockage :
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
    - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
    - · Autres indications sur les conditions de stockage :
    - Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	sants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
141-78-6 a	cétate d'éthyle		
VME (Suiss	se) Valeur momentanée: 1460 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm SSc;		
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères, pur		
VME (Suiss	Se) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm H B;		
100-41-4 é	thylbenzène		
VME (Suiss	se) Valeur momentanée: 220 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm H OI B;		
· DNE	L		
141-78-6 a	cétate d'éthyle		
Oral	population générale, long terme, systémique 4,5 mg/Kg (non défini)		
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique 63 mg/Kg/d (non défini) population générale, long terme, systémique 37 mg/Kg/d (non défini)		
Inhalatoire	travailleur industriel, aiguë, systémique 1.468 mg/m3 (non défini)		
	travailleur industriel, aigu, local 1.468 mg/m3 (non défini)		
	travailleur industriel, long terme, systémique 734 mg/m3 (non défini)		
	travailleur industriel, long terme, local 734 mg/m3 (non défini)		



Page : 5/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

				(suite de la page 4
	population générale, aiguë, systémique		734 mg/m3 (non défini)	,
	population générale, aig		734 mg/m3 (non défini)	
	population générale, long terme, systémique		367 mg/m3 (non défini)	
	population générale, lor	•	367 mg/m3 (non défini)	
556-67-2 o	ctaméthylcyclotétrasilo			
Oral	population générale, lor	ng terme, systémique	3,7 mg/Kg (non défini)	
Inhalatoire	travailleur industriel, lon		73 mg/m3 (non défini)	
	travailleur industriel, lon	•	73 mg/m3 (non défini)	
	population générale, lor	•	· ,	
	population générale, lor	ng terme, local	13 mg/m3 (non défini)	
·PNE	С			
141-78-6 a	cétate d'éthyle			
eau douce		0,24 mg/l (non défini	)	
eau de mei		0,024 mg/l (non défir	,	
station d'ép	ouration des eaux usées	650 mg/l (non défini)		
	poids sec, eau douce	1,15 mg/Kg (non défini)		
	poids sec, eau de mer	0,115 mg/Kg (non défini)		
sol, poids sec		0,148 mg/Kg (non défini)		
	556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane			
eau douce		0,0015 mg/l (non défini)		
eau de mei		0,00015 mg/l (non défini)		
•	ouration des eaux usées			
	poids sec, eau douce	3 mg/Kg (non défini)		
sédiments,	poids sec, eau de mer	0,3 mg/Kg (non défir	ni)	
	posants présentant de		ologiques:	
	xylène, mélange d'ison	nères, pur		
BAT (Suiss	BAT (Suisse) 2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren			
100-41-4 é	thylbenzène			
BAT (Suiss	BAT (Suisse) 600 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure			

### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

  Eviter tout contact avec les yeux

(suite page 6)



Page: 6/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 5)

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisilisation de protection respiratoire (filtre A).

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. recommandée

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

· État physique liquide Couleur: bİeu · Odeur : aenre ester Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition · Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : · supérieure :

· Point d'éclair : Température d'inflammation :

Température de décomposition : · pH

Viscosité :

Viscosité cinématique · Viscosité cinématique

· dynamique :

Non déterminé. Non déterminé.

3°C

460 °C

77°C

Non applicable.

2.1 Vol % 11,5 Vol %

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 6) Solubilité · l'eau : non ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 102 hPa Pression de vapeur: Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C: 1,20169 g/cm<sup>3</sup> · Densité relative. Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur: Pas d'autres informations importantes disponibles. · 9.2 Autres informations Aspect: Forme: liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des Danger d'explosion : mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · VOC Suisse 30,39 % 0.0 % Teneur en substances solides : · Modification d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger physique Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables. · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

- CH/FR



Page: 8/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 7)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
  - · Indications complémentaires : -

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
  - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
141-78-6 a	141-78-6 acétate d'éthyle		
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (lapin)	
1330-20-7	1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur		
Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)	
100-41-4 é	100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (lapin)	
556-67-2 o	556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane		
Oral	LD50	>4.800 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2.375 mg/kg (rat) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50/4 h	36 mg/l (rat) (OECD 403)	

- · de la peau :
- Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux :
- Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation :
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)



Page: 9/13

### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 8)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propri	étés perturbant le système endocrinien	
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II; III
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane	Liste II
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane	Liste II

12.1 Toxicité	é	
· Toxicité a	aquatique :	
141-78-6 ace	étate d'éthyle	
LC50/96h	230 mg/l (poisson)	
	2,4 mg/l (daphnies) (OECD 211)	
NOEC / 72h	>100 mg/l (algues) (OECD 201)	
1330-20-7 x <sub>j</sub>	ylène, mélange d'isomères, pur	
LC50/96h	13,4 mg/l (poisson)	
EC50	165 mg/l (daphnies)	
556-67-2 oct	taméthylcyclotétrasiloxane	
EC50/21d	>0,015 mg/L (daphnies) (EPA OTS 797.1330)	
EC50/48h	>0,015 mg/l (daphnies) (EPA OTS 797.1300)	
LC50/96h	>0,022 mg/l (poisson) (EPA OTS 797.1400)	
NOEC / 91d	≥0,0044 mg/l (poisson)	
NOEC / 21d	≥0,015 mg/l (daphnies) (EPA OTS 797.1330)	
NOEC / 96h	<0,022 mg/l (algues) (EPA OTS 797.1050)	
	≥0,022 mg/l (poisson) (EPA OTS 797.1400)	
NOEC / 48h	≥0,015 mg/l (daphnies) (EPA OTS 797.1300)	
ErC50/ 96h	>0,022 mg/L (algues) (EPA OTS 797.1050)	
12.2 Persist	ance et dégradabilité	
141-78-6 ace	étate d'éthyle	
biodégradation	on   69 % /20d (non défini)	
100-41-4 éth	ylbenzène	

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

141-78-6 acétate d'éthyle

potentiel de bioaccumulation (BCF) 30 (non défini)

biodégradation 3,7 % /29d (non défini) (OECD 310)

(suite page 10)



Page: 10/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 9)

#### 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

potentiel de bioaccumulation (BCF) 12.400 (non défini)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· vPvB:

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

- · 12.7 Autres effets néfastes
  - · Autres indications écologiques :
    - Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
  - Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR. IMDG. IATA UN1866

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1866 RÉSINE EN SOLUTION, Dispositions · ADR

spéciales 640D

RESIN SOLUTION · IMDG, IATA

(suite page 11)

CH/FR



Page: 11/13

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

	(suite de la page
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
ADR	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
· IMDG, IATA	
3	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	Attack to a liverida a toffaccional la c
l'utilisateur · Indice Kemler :	Attention: Liquides inflammables. 33
· No EMS :	F-E, <u>S-E</u>
Stowage Category  14.7 Transport maritime en vrac conforméme	B nt
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport	: -
ADR	
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E2
(	Quantité maximale nette par emballa
	intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballa
· Catégorie de transport	extérieur: 500 ml 2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L (suite page



Page: 12/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

	(suite de la page 11)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D, 3, II

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- 822.115. Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5 et 822.115.2. Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
  - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 70
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
  - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT aucune information disponible
  - · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

·Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone - ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)

**VOCV (CH)** 30.39 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Page: 13/13

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 24.06.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 24.06.2024

## Nom du produit: Universal Adhesive

(suite de la page 12)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou H373 d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date de la version précédente: 03.08.2022

· Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Asp. 103. 1. Danger pai aspiration – Categorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR